

Les Missions du PLIE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante les personnes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle. Fondé sur la base d'un diagnostic territorial partagé, le PLIE est un outil d'animation et de coordination territoriale, des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, permettant de faire converger les moyens et les dispositifs en vue d'améliorer l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Pour ce faire, le PLIE se donne pour missions:

- ▶ d'accompagner les personnes dans la construction de leur parcours professionnel. Par le biais d'un accompagnement individualisé et renforcé, il organise, en lien avec les bénéficiaires, les étapes de parcours qui contribueront à leur accès à l'emploi durable (CDI, CDD, missions d'intérim de plus de 6 mois ou création d'activité) ou à une formation qualifiante. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans la prise en compte globale de la personne ;
- ▶ de promouvoir les initiatives locales pour l'insertion et l'emploi ;
- ▶ de développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Les Partenaires



Contact

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRANDANGOULÊME

Mission Développement Économique
Service Emploi, Économie Sociale et Solidaire
a.burdon@grandangouleme.fr – 05 45 93 08 38

25 boulevard Besson Bey
16000 ANGOULÊME

www.grandangouleme.fr/entreprendre-et-travailler/plie/
05 45 38 60 60

Conception : e Service communication de GrandAngoulême, janv. 2023

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

de la Communauté
d'Agglomération
GrandAngoulême



avec le concours du Fonds Social Européen

AGIR EN FAVEUR DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Le Public cible

Le PLIE s'adresse aux **habitants des 38 communes de la Communauté d'agglomération GrandAngoulême** rencontrant des difficultés pour trouver ou retrouver un emploi de manière autonome et durable et souhaitant, pour ce faire, bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de proximité.

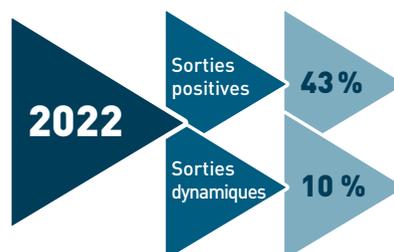
Sont éligibles à l'entrée au sein du dispositif :

- ▶ les **demandeurs d'emploi de longue durée** (inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois) ;
- ▶ les **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active** (RSA) ;
- ▶ les **bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique** (ASS) ;
- ▶ les **bénéficiaires d'une obligation d'emploi de travailleur handicapé** (RQTH, pension d'invalidité, AAH, rente d'accident du travail...) ;
- ▶ les **résidents d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville**.

Les Actions proposées

- ▶ Accompagnement dans la définition du projet professionnel ;
- ▶ Détection des obstacles à l'emploi ;
- ▶ Recherche d'offres d'emploi par une prospection ciblée ;
- ▶ Recherche et mise en place de périodes de mise en situation en milieu professionnel ;
- ▶ Recherche de financements et accompagnement de l'entrée en formation ;
- ▶ Travail sur les outils et techniques de recherche d'emploi ;
- ▶ Préparation et simulation d'entretiens d'embauche ;
- ▶ Tutorat, sécurisation de la prise de poste.

Finalité : accès à l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de plus de 6 mois) ou à une formation qualifiante.



L'Organisation du parcours

ORIENTATION

Une Fiche de liaison complétée par l'orienteur et transmise à GrandAngoulême.

ÉVALUATION DE LA SITUATION INDIVIDUELLE

Un à deux rendez-vous conclus avec un-e accompagnateur-riche référent-e afin de convenir des objectifs de l'accompagnement.

INTÉGRATION DU PLIE

Une validation de l'entrée en Comité de Gestion de Parcours et la signature d'un Contrat d'engagement annuel et information de l'orienteur.

ACCOMPAGNEMENT

Un entretien mensuel avec l'accompagnateur-riche référent-e pour décider des étapes de parcours à mettre en œuvre.

SORTIE DU DISPOSITIF

Une sortie validée par le Comité de Gestion de Parcours une fois les objectifs d'accompagnement atteints.